



Association Sportive du Golf de PESSAC

Association loi 1901 N° W332011875 du 28 juillet 1989
Identifiant SIREN : 379 606 858

Charte de l'Association Sportive de Pessac 2021

Les Equipes : Les personnes susceptibles de faire partie d'une équipe doivent être licenciées F.F.G, abonnés au golf de Pessac, membres de l'A.S, et doivent participer régulièrement aux compétitions du club (une exception sera éventuellement acceptée par le capitaine d'équipe en accord avec la commission sportive).

Le nombre d'équipes est le suivant :

Dames et Messieurs: Championnat de France et d'Aquitaine : une équipe 1, une équipe Seniors, une équipe Mid amateurs, une équipe veterans messieurs ; une équipe 2 (si possible à base de jeunes)

Jeunes : Championnat de France : une équipe benjamins-minimes garçons et une équipe jeunes filles.

La composition de toutes les équipes se fait par les capitaines en concertation avec la Commission Sportive !

Le capitaine de chaque équipe est désigné par la CS après consultation des joueurs susceptibles d'en faire partie.

Sélection des équipiers : Le(la) capitaine décide de la composition et des participants aux épreuves (joueurs plus remplaçants) 15 jours avant la compétition. Les joueurs (euses) retenu(e)s se rendent disponibles pour qu'il (elle) compose une équipe suivant l'index, les performances et la forme du moment

Les remboursements de frais : Sauf Km, les remboursements se feront sur présentation des justificatifs.

Préambule : Les ressources financières de l'Association Sportive sont dépendantes des adhésions, des droits de jeu des compétitions club, des subventions des collectivités territoriales et de tous les partenariats signés avec l'AS : elles sont par conséquent fluctuantes en fonction des années. Ceci induit que les remboursements des frais aux joueurs seront adaptés chaque année. Pour prétendre à un remboursement, un équipier doit participer à la vie de l'association autre que les compétitions officielles : organisation et suivi des compétitions et animations, starter, formation et encadrement des jeunes, compétitions amicales (éclectique, match play,). La décision de non remboursement d'un équipier sera prise par le bureau de l'AS.

Voici l'ordre de priorité 2021:

1-Paiement des frais d'Inscriptions des équipes à la F.F.G, la Ligue et le comité de Gironde,

2-Participation de l'AS pour les équipes jeunes, aux équipes 1 hommes et dames et aux équipes 2 (si jeunes) en championnat de France et d'Aquitaine,

3-Participation de l'AS pour les équipes MID, seniors (Hommes et Dames) et vétérans: hébergement;

Sont gelés jusqu'en Octobre 2021 (faits si possibilités financières) les remboursements des repas et frais d'autoroute

Ordre de priorité :

_ championnat de France déplacements avec Hotel

_ championnat de France déplacement sans hotel

_ championnat d'Aquitaine .

La commission sportive décide de la participation ou non d'une équipe aux championnats.



Association Sportive du Golf de PESSAC

Association loi 1901 N° W332011875 du 28 juillet 1989
Identifiant SIREN : 379 606 858

Les frais occasionnés pour les déplacements des équipes en compétitions fédérales nationales et de Ligue seront remboursés comme suit :

Nombre de joueurs : le nombre prévu pour la compétition par la ligue ou la fédération, plus un remplaçant

Transports : sur la base de 1 véhicule pour 3 joueurs et accompagnants (jeunes).

Nombres de jours : 1 journée d'entraînement, jours de compétition, derniers jours si qualification (Match play)

Jour de départ : journée d'entraînement, jour de retour : dernier jour de participation.

Fiche de prévision financière maximum: Pour chaque compétition, celle-ci sera remise au capitaine.

1/Déplacement minimum de 100km (A/R) avec hôtel:

Hébergement : chambre et petit déjeuner sur la base de 30€ par personne.

Déplacement : Remboursement au nombre de km sur une base de 10 € au 100km plus les frais d'autoroute (MID Amateurs et seniors seulement frais d'autoroute)

Repas : les repas du soir sont remboursés sur une base de 10 € /joueurs et accompagnants jeunes (15 € pour les jeunes), les repas de midi, à hauteur de 10€, pour les jeunes, les équipes 1 et seulement à l'occasion des match play pour les Mid amateurs, Seniors.

2/Déplacement de moins de 100km (A/R) sans hôtel :

Déplacement : remboursement au nombre de km sur une base de 10 € au 100km plus les frais d'autoroute pour tous les jours de compétition plus la journée d'entraînement.

Repas : Les repas de midi, à hauteur de 10€, pour tous les jours de compétition.

3/Déplacement Golf proches de PESSAC (Médoc, Bordelais, Cameyrac, Bordeaux Lac, Villenave) :

aucun remboursement

Frais annexes : pour toutes les compétitions le « pot vainqueur » suite à un match play sera remboursé.

Les cartes de practice (1 seau par jour et par joueur) sont remboursées pour les Equipes 1 et 2 et les jeunes.

NOTA : A titre individuel

Participation aux frais pour le championnat de France des jeunes dans les catégories allant de U12 à Juniors, des qualifications à la finale.

Prise en charge droit fédéral dès le Championnat régional

Pour les catégories U12, Benjamins et Minimes : Prise en charge des frais d'inscription des Grands Prix Jeunes et de tous les Grands Prix en Gironde .

Prise en charge des frais d'inscription de 3 Grands Prix pour les jeunes de moins de 26 ans (nés de 1993 à 2001) et les moins de 30 ans classés à l'ordre du mérite